

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2011

L'an deux mil onze, le huit du mois de février, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Saire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 20 heures 30 minutes, sous la présidence de M. Willy Lamulle, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/01/2011

Etaient présents : Willy Lamulle, Philippe Duval, Ginette Vasse, Denis Decaux, Jean-Pierre Brennetuit, Alain Goubert, Maryse Duval, Michel Lahaye, Karine Gavelle, François Durieu, Antonio Navarro, Bruno Biard, Christelle Chopart, Michel Dubois.

Absent(e) et excusé(e) : Christine Dieutre qui a donné pouvoir à Philippe Duval


Absent : 0

Secrétaire de séance : Michel Lahaye

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de votants : 15

Le compte-rendu de la séance du 29 novembre 2010 a été approuvé à l'unanimité.



DÉLIBÉRATION du 08/02/2011 - N°1


SUBVENTIONS COMMUNALES 2010

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal vote les subventions communales telles qu'elles figurent au tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS	MONTANT
Coopérative scolaire	100.00 €
Club des épis d'Or	100.00 €
ADMR	481.00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	33.00 €
Clic du Pays de Bray	50.00 €
TOTAL	1371.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, fixe le montant des subventions communales comme elles sont décrites dans le tableau ci-dessus.


Suite à un don parvenu en mairie demandant de le partager entre la Coopérative Scolaire et le club des épis d'or, une subvention de 100€ est accordée à la Coopérative Scolaire et au Club des épis d'Or. La municipalité renouvelle tous ses remerciements à la personne anonyme qui a fait ce don.



DÉLIBÉRATION du 08/02/2011 - N°02

MISE À DISPOSITION DU BUREAU POUR L'ADMR AU TITRE DE L'ANNÉE 2011

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, met à disposition un bureau pour l'ADMR de la Haute-Béthune au 1^{er} étage de la mairie pour un montant de 481€ au titre de l'année 2011. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention avec l'ADMR de la Haute-Béthune.



DÉLIBÉRATION du 08/02/2011 - N°03

ACCEPTATION D'UN DON ANONYME

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, accepte un don anonyme de 200€ qui doit être partagé pour moitié entre l'école et le Club des épis d'Or.



DÉLIBÉRATION du 08/02/2011 - N°04

COMPLEXE COMMERCIO-TOURISTIQUE - COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Monsieur le Maire présente les écritures comptables de l'exercice 2010

Fonctionnement :

Recettes : 0 €

Dépenses : 2 296.62 €

Soit un déficit de fonctionnement de +2 296.62 €

Investissement :

Recettes : 50 758.41 €

Dépenses : 235 403.19 €

Soit un déficit d'investissement de 184 644.78 €

Reste à percevoir : +524 000 €

Restes à réaliser : -300 000 €


Soit un excédent de clôture de la section d'investissement de 39 355.22€

L'excédent total de clôture est de 37 058.60 €.

M. Le Maire cède la présidence à M. Brennetuit, doyen d'âge qui met au vote le CA 2010.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, vote le CA 2010.

Monsieur le Maire remercie ses collègues et reprend la présidence de l'Assemblée.



DÉLIBÉRATION du 08/02/2011 - N°05

COMPLEXE COMMERCIO-TOURISTIQUE
COMPTE DE GESTION DE Mme LE RECEVEUR DE NEUFCHATEL-EN-BRAY

Monsieur le Maire présente le compte de gestion de Mme le Receveur Municipal de Neufchâtel-en-Bray. Il est conforme en tous points au compte administratif 2010 tant en recettes qu'en dépenses en fonctionnement comme en investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, vote le compte de gestion 2010

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2011

de Mme le receveur.

DÉLIBÉRATION du 08/02/2011 - N°06

COMPLEXE COMMERCIO-TOURISTIQUE -AFFECTATION DES RÉSULTATS SUR BP 2011

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2010
Considérant
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2010
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2009	VIREMENT de la SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2010	RESTES A REALISER 2010	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- €		- 184 644,78 €	300 000,00 € 524 000,00 €	224 000,00 €	39 355,22 €
FONCT	- €	- €	- 2 296,62 €			- 2 296,62 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2010	
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2010 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	2 296,62 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, vote l'affectation de résultats comme décrite ci-dessus

DÉLIBÉRATION du 08/02/2011 - N°07

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2011

BUDGET COMMUNAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Monsieur le Maire présente les écritures comptables de l'exercice 2010 :

Fonctionnement :

Recettes : 316 767.79 €

Dépenses : 274 933.25 €

Soit un excédent de fonctionnement de +41 834.54 €

Report 2009 : +93 551 €

Virement à la section d'investissement ; -10692.11€

Soit un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 124 693.43€

Investissement :

Recettes : 1 093 055.03 €

Dépenses : 1 140 322.32 €

Soit un déficit d'investissement de 47 267.29 €

Report 2009 : - 634 712.11 €

Reste à percevoir : +1 073 595 €

Restes à réaliser : -406 000 €

Soit un déficit de clôture de la section d'investissement de 14 384.40€

L'excédent total de clôture est de 110 309.03 €.

M. Le Maire cède la présidence à M. Brennetuit, doyen d'âge qui met au vote le CA 2010.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, vote le CA 2010.

Monsieur le Maire remercie ses collègues et reprend la présidence de l'Assemblée.

DÉLIBÉRATION du 08/02/2011 - N°08

BUDGET COMMUNAL COMPTE DE GESTION DE Mme LE RECEVEUR DE NEUFCHATEL-EN-BRAY

Monsieur le Maire présente le compte de gestion de Mme le Receveur Municipal de Neufchâtel-en-Bray. Il est conforme en tous points au compte administratif 2010 tant en recettes qu'en dépenses en fonctionnement comme en investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, vote le compte de gestion 2010 de Mme le receveur.

DÉLIBÉRATION du 08/02/2011 - N°09

BUDGET COMMUNAL -AFFECTATION DES RÉSULTATS SUR BP 2011

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, vote l'affectation de résultats comme décrite ci-dessus

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2010

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2011

Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2010

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2009	VIREMENT de la SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2010	RESTES A REALISER 2010	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 634 712,11 €		- 47 267,29 €	406 000,00 € 1073 595,00 €	667 595,00 €	- 14 384,40 €
FONCT	93 551,00 €	10 692,11 €	41 834,54 €			124 693,43 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2010	124 693,43 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	14 384,40 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	110 309,03 €
Total affecté au c/ 1068 :	14 384,40 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2010 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	



BUREAU DE VOTE DES ÉLECTIONS CANTONALES DU 20 ET 27 MARS 2011

La présidence du bureau de vote sera assurée par Willy Lamulle, Maire.

Horaires	Président	Assesseur 1	Assesseur 2
8H-10H	Christine Dieutre	Alain Goubert	Jean-Pierre Brennetuit
10H-12H	Ginette Vasse	Antonio Navarro	Michel Dubois
12H-14H	Willy Lamulle	Maryse Duval	Bruno Biard / Fabien Lamulle
14H-16H	Philippe Duval	Michel Lahaye	François Durieu

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2011

16H-18H	Denis Decaux	Christelle Chopart	Karine Gavelle

L'organisation du dépouillement a été prévue et sera finalisée le jour du scrutin.

Les panneaux électoraux ont été adaptés pour être en conformité avec la loi ; il faudra pour 2012 prévoir l'achat de panneaux électoraux.



PRÉPARATION DE L'INAUGURATION DE LA SALLE DES LOISIRS

Monsieur le Maire dresse la liste des invités pour l'inauguration de la salle des loisirs du 6 mars 2011 ainsi que les modalités d'organisation :

Invitation :

- Monsieur le Directeur de L'ADEME
- Monsieur le Président de Région Haute-Normandie
- Monsieur le Président du Département
- Monsieur Minel, Monsieur Lejeune, Madame Morin-Desailly
- Monsieur Charles Revet (réserve parlementaire)
- Jean-Paul Gauzès, député européen (Fonds Leader)
- Elus du canton
- Maires du Pays de Bray
- Membres de la gym, du yoga, du club des anciens, de la danse country, du centre de loisirs
- Les traiteurs locaux
- Les personnes qui ont loué la salle
- Les habitants de St-Saire et amis de St-Saire
- Les entreprises

Préparation de la salle le samedi 5 mars 2011 à 15h30

Dimanche 6 mars 2011 à 10h30

Accueil des invités

Coupure du ruban inaugural

Dévoilement de la plaque « Salle des Loisirs » et « La p'tite salle »

Discours du maire sur fond d'un diaporama retraçant les travaux (à l'approche des élections cantonales, il n'y aura pas de discours d'élus politiques)

Apéritif d'honneur sur le même principe que celui de l'église :

Chouquettes - Petits fours - petits fours au Neufchâtel - Crémant et Jus d'orange

8 tables rondes seront disposées pour l'apéritif d'honneur

à 15h30 : Spectacle musical « Les 30 Glorieuses » par la Compagnie Croquenote. Entrée libre. Une buvette sera proposée.

Nom pour la petite salle :

Monsieur le Maire propose différents noms pour la salle annexe de la salle des loisirs.

C'est à l'unanimité que le nom « la p'tite salle » a été retenu.



RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2011

La ligne de trésorerie arrive à échéance le 25 février 2011 ; compte tenu du non versement des subventions, il convient de renouveler la ligne de trésorerie pour un an d'un montant maximum de 2 000 000 € auprès de la Caisse d'Épargne au même taux à savoir EONIA + 0.6%



DÉLIBÉRATION du 08/02/2011 - N°10

Convention de Ligne de Trésorerie interactive à conclure avec la Caisse d'Épargne Normandie

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, vu le projet de contrat de la Caisse d'Épargne Normandie, et après en avoir délibéré, le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

Article -1.

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la commune de Saint-Saire décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne Normandie une ouverture de crédit ci-après dénommée « Ligne de Trésorerie Interactive » d'un montant maximum de 2 000 000 Euros dans les conditions suivantes :

- Montant : 2 000 000 Euros
- Durée : 364 jours
- Taux de référence des tirages : EONIA + marge de 0.6 %

- Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle

- Frais de dossier : 250 €
- Commission d'engagement : néant
- Commission de gestion : néant
- Commission de mouvement : néant
- Commission de non-utilisation : néant

Article-2-

Le conseil municipal autorise le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Épargne Normandie.

Article-3-

Le conseil municipal autorise le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Épargne Normandie.



DÉLIBÉRATION du 08/02/2011 - N°11

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ATESAT

Le maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune bénéficie, depuis mars 2008, de l'Assistance Technique fournie par les services de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement de Territoire (ATESAT) et que conformément à l'article 2, la convention ATESAT qui a fait l'objet d'une reconduction tacite durant deux années, arrivera à terme le 3 mars 2011.

Vu

- L'arrêté préfectoral du 31 décembre 2010 désignant les communes et groupements de communes de Seine-Maritime éligibles à l'Assistance Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagements du Territoire (ATESAT),
- Que la commune de Saint-Saire est éligible pour l'année 2011.

Sur proposition du Conseil Municipal, il est décidé que :

- La commune de Saint-Saire sollicite la DDTM pour bénéficier de l'Assistance Technique fournie par les services de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) pour l'année 2011.

- La commune opte pour :

Missions de base dans le domaine de la voirie

- L'assistance à la gestion de la voirie et de la circulation,
- L'assistance, pour l'entretien et les réparations de la voirie, à la programmation des travaux, à la conduite des études, à la passation des marchés de travaux et à la direction des contrats de travaux.
- L'assistance à la conduite des études relatives à l'entretien des ouvrages d'art intéressant la voirie ou liés à son exploitation.
- L'assistance à la définition des compétences à transférer à un groupement de communes

Missions de base dans le domaine de l'aménagement et de l'habitat

- Le conseil sur la faisabilité d'un projet ainsi que sur les procédures et les démarches à suivre pour les réaliser

Les missions complémentaires suivantes :

- L'assistance pour l'élaboration du programme d'investissement de la voirie
- La gestion du tableau de classement de la voirie
- L'étude et la direction des travaux de modernisation de la voirie dont le coût unitaire prévisionnel n'excède pas 30 000€ et dont le montant cumulé n'excède pas 90 000€ HT sur l'année

Les membres du conseil municipal autorisent le maire à signer la nouvelle convention ATESAT et ses avenants éventuels

DÉLIBÉRATION du 08/02/2011 - N°12

**DEMANDE DE SUBVENTION au titre de LEADER
Dans le cadre du dispositif N°321 du plan développement rural hexagonal
Pour la salle des loisirs**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2011

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, autorise Monsieur le Maire à procéder à la demande de subvention aussi élevée que possible au titre de LEADER dans le cadre du dispositif N°321 du plan de développement rural hexagonal pour la salle des loisirs pour aider la commune à financer cette opération. Le conseil municipal approuve l'opération, le plan de financement et sollicite une aide européenne LEADER.



DÉLIBÉRATION du 08/02/2011 - N°13

DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT « POTEAUX INCENDIE »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, autorise Monsieur le Maire à demander une subvention aussi élevée que possible au Département de la Seine-Maritime pour le remplacement du poteau incendie au Guide pour un montant de 2329.22€



DÉLIBÉRATION du 08/02/2011 - N°14

DEMANDES DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT, A L'AGENCE DE L'EAU ET AU BASSIN VERSANT POUR L'« ENTRETIEN DES BERGES DE LA BÉTHUNE »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, accepte l'entretien des berges de la Béthune sur la proposition du Bassin Versant de la Béthune pour un montant de travaux de 4720€ (charge communale : 866.92 €) et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire avec le Bassin Versant de la Béthune et à régler le titre exécutoire à l'issue des travaux.



COMPTE-RENDU DE COMMISSIONS ET SYNDICATS

Les élus prennent connaissance des comptes-rendus de syndicats joints au dossier.
Aucune remarque ou précision n'est demandée.

- Conseil d'école du 22 octobre 2010
- SIVOS de la Béthune du 17 janvier 2011
- Syndicat d'eau du 30 novembre 2010
- CCAS du 2 février 2011
- Com'Com du 30 novembre 2010



DÉLIBÉRATION du 08/02/2011 - N°15

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2011

OUVERTURE DE CLASSE AU SIVOS DE LA BETHUNE

Monsieur le maire expose à l'assemblée qu'une ouverture de classe pourrait être envisageable au SIVOS de la Béthune à la prochaine rentrée scolaire au vu des effectifs.

Il informe ses collègues qu'il a eu une réunion avec les maires du SIVOS de la Béthune.

Les communes de Nesle-Hodeng, Neuville-Ferrières et Saint-Saire ne disposant pas de locaux, la commune de Bouelles a proposé que sa classe soit ré ouverte.

Les élus s'interrogent sur le lieu de restauration durant les travaux du restaurant scolaire de Nesle-Hodeng.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour et une abstention (Bruno Biard), est favorable à une ouverture de classe à Bouelles.

Monsieur Biard justifie son vote par le fait que les élèves devront reprendre un transport scolaire pour se rendre au restaurant scolaire.



DÉLIBÉRATION du 08/02/2011 - N°16

CENTRE DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT 2011

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité valide la composition de l'équipe d'animation pour le centre de loisirs 2011

Directrice : Amélie Mouquet de Saint-Saire

Animateurs titulaires BAFA : Marine Amisse de Saint-Saire et Evanie Renaux de Neuville-Ferrières

En fonction des effectifs, un animateur sans diplôme pourra être recruté.

Monsieur le Maire est autorisé à signer les contrats de travail aux modalités de recrutement (salaires...) fixées par délibération du conseil municipal en date du 4 octobre 2010

Parmi les candidatures parvenues en Mairie :

- Cindy Renaux de Neuville-Ferrières
- Alexandra Langlois de Fontaine-en-Bray
- Lucas Navarro, stagiaire BAFA

Ils seront contactés ultérieurement.



Le contrat CAE de Marianne Goubert arrive à échéance le 15 mars 2011. Par manque de réponse du Pôle Emploi et dans l'attente du prochain conseil municipal, il est proposé de créer un poste d'agent d'entretien à durée déterminée du 16 mars 2011 au 30 avril 2011 à raison de 20h/sem. Mme Goubert Marianne sera sollicitée pour cette tâche si son contrat ne peut-être renouvelé.

DÉLIBÉRATION du 08/02/2011 - N°17

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2011

CREATION D'UN EMPLOI TEMPORAIRE - Poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de créer un emploi temporaire d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour faire face à un besoin occasionnel à compter du 16 mars 2011 jusqu'au 30 avril 2011;

LE CONSEIL MUNICIPAL, unanime (Monsieur Goubert n'a pas pris part au vote)

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 3, alinéa 2,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- de créer un emploi temporaire à temps non complet d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour faire face à un besoin occasionnel, à compter du 16 mars 2011 jusqu'au 30 avril 2011;
- l'agent sera recruté par contrat et sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de vingt heures ; il sera rémunéré sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle afférente à l'emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe, soit Indice Brut 297 et Indice Majoré 295, auquel s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur
- Monsieur le Maire est chargé de procéder au recrutement de cet agent et est autorisé à signer un contrat à durée déterminée d'un mois pour le recrutement d'un agent non titulaire, dans les conditions énoncées ci-dessus.
- le contrat d'engagement pourra éventuellement être renouvelé dans les limites fixées par l'article 3, 2^{ème} alinéa de la loi du 26 janvier 1984 précité si les besoins du service le justifient.
- les crédits nécessaires à la rémunération aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitre et article prévus à cet effet.



DÉLIBÉRATION du 08/02/2011 - N°18

POLLUTION DANS LE FIEF DE LA BETHUNE

Monsieur le Maire donne le compte-rendu de la réunion qu'il a eu le 4 février 2011 avec la Police de l'Eau et le SPANC concernant les rejets des eaux usées dans le fief de la Béthune, rue du Moulin.

La résolution de ce problème tient entre le SPANC (qui a la compétence maîtrise d'ouvrage des travaux de mise en conformité) et le Maire (qui a le pouvoir de police pour obliger les particuliers à se mettre en conformité dans le cadre de ses pouvoirs de salubrité et santé publique). Ainsi, sans l'utilisation du pouvoir de police du maire, les travaux ne sont engagés que dans le cadre du volontariat des particuliers. Avec la mise en demeure, les travaux deviennent obligatoires pour raisons sanitaires.

Monsieur le Maire a été destinataire de la liste des maisons qui ne sont pas en conformité et convoquera les personnes concernées lors d'une réunion début avril afin d'exposer le problème et de les inciter à se rapprocher du SPANC. En raison des élections cantonales, la réunion ne peut se faire avant cette date.

Quant aux logements communaux, des études sont en cours.

La Police de l'Eau va être informée de cette première étape puis recevra un état des résultats envisagés avec les riverains.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2011

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal unanimes, acceptent l'organisation d'une réunion avec les personnes concernées et d'adresser un calendrier à la Police de l'Eau.

DÉLIBÉRATION du 08/02/2011 - N°19

SOURICIDE - RATICIDE

Monsieur le Maire souhaite connaître la position des élus sur la distribution gratuite de souricide - raticide en mairie en dehors des campagnes de dératisation prévue si besoin par la mairie.

Après en avoir délibéré par 14 voix pour et une abstention (François Durieu), le conseil municipal décide de ne pas distribuer de souricide - raticide aux habitants de la commune en dehors des campagnes de dératisation éventuellement programmées par la mairie.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Gare :**
Les travaux avancent, l'intérieur devrait être réceptionné le 22 février 2011.
La gérante a acheté une licence IV
- La **Médaille de Bronze** de la jeunesse et des sports a été décernée à Monsieur Nouvel Jean-Pierre ; la municipalité lui adresse toutes ses félicitations et le conviera lors de la cérémonie de la Fête des Mères pour lui remettre cette distinction.
- **Salle des Loisirs**
 - La commission de sécurité est prévue le lundi 28 février 2011
 - Les travaux de signalétique et d'aménagement paysagers sont en cours et seront terminés pour l'inauguration
- **Don de 15 € de M. Héraud** suite au décès de sa femme. Vifs remerciements.
- **Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle :**
La somme de 45 523 € a été allouée à la commune pour l'année 2011 contre 47 468 € en 2010
- **Compensation de l'Etat concernant la taxe professionnelle**
En 2010 nous avons perçu la somme de 7509 €
En 2011, il est prévu recevoir 8659 €
- **Etat des allocations versées par l'ADAS 76**

J'ai le plaisir de vous transmettre l'état des allocations versées par l'ADAS76, au titre de votre adhésion pour l'année 2009 :

Libellé de l'aide	Nombre	Montants	A la charge de l'ADAS**	Versé aux agents*
Apprentissage 1ère année	1	90,00 €	138,17 €	90,00 €
Centre de loisirs	25	62,50 €	62,50 €	62,50 €
Coupons-sport	3	60,00 €	21,00 €	21,00 €
Etudes collèges	1	35,00 €	37,94 €	35,00 €
Etudes secondaires	1	60,00 €	92,11 €	60,00 €
Plan Chèques vacances	2	820,00 €	180,00 €	180,00 €
Stage linguistique	1	61,00 €	61,00 €	61,00 €
Totaux	34	1 188,50 €	592,72 €	509,50 €

En 2009, votre cotisation était, pour 3 agent(s) et 0 retraité(s), de 270,00 €.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2011

- **Départ en pré-retraite de Marie-Claire Huger-Gratien** au 28 février 2011 ; le recrutement est en cours par le SIVOS (réunion prévue le 10 février) ; le pot de départ aura lieu le jeudi 10 mars à 19h à la Salle des Loisirs de St-Saire
- **Eglise :**
 - Nouveaux Donateurs :
 - Didier Rebours, Forges les Eaux
 - Michel Poitvin, Saint-Saire
 - Michel Lahaye, Saint-Saire
 - Siméon Rebours, Saint-Saire
 - Jean-Jacques Monmarché, Saint-Saire
 - Soit la somme de 9420 €
 - Vifs remerciements
 - Vente de cartes postales : 131 €
- **Personnel communal :**
 - Dans le cadre des obligations réglementaires, **Jean-Luc Simon** a été informé qu'il pouvait prétendre à la retraite CNRACL au 1^{er} octobre 2011 car il a 15 ans d'activités et 3 enfants. Il ne souhaite pas bénéficier du dispositif.
- **Population**
 - Population légale en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2011
 - $595 + 7 = 602$ habitants
 - Population calculée par la Mairie : 651 habitants
- **Ramassage des encombrants métalliques** : lundi 9 mai 2011 (à confirmer)
- **Dates à retenir :**
 - Samedi 19 février à 15h15 : visite des chantiers communaux (salle des loisirs et gare)
 - Lundi 7 mars à 17h à la mairie, salle du conseil : Anne-Marie Corroyer candidate aux élections cantonales sera présente
 - Lundi 7 mars à 19h à la p'tite salle, Place des Loisirs, : Willy Lamulle, candidat aux élections cantonales sera présent
 - Lundi 14 mars à 19h à la mairie, salle du conseil : Dany Minel, candidat aux élections cantonales sera présent
 - Lundi 18 avril à 20h30 : réunion du conseil municipal précédée quelques jours avant d'une commission des finances
- **Courriers reçus :**
 - Monsieur le Maire présente aux élus l'ensemble des cartes de vœux reçues, la carte de remerciement de la famille Héraud et les cartes des personnes excusées à l'inauguration de l'Eglise.

En période préélectorale, aucune question diverse ne peut-être posée.

La séance est levée à 22 heures.

Vu le secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2011

<u>Le Maire, Willy Lamulle</u>	<u>Philippe Duval</u>	<u>Christine Dieutre</u> (qui a donné pouvoir à Philippe Duval)
<u>Ginette Vasse</u>	<u>Denis Decaux</u>	<u>Jean-Pierre Brennetuit</u>
<u>Alain Goubert</u>	<u>Maryse Duval</u>	<u>Michel Lahaye</u>
<u>Karine Gavelle</u>	<u>François Durieu</u>	<u>Antonio Navarro</u>
<u>Bruno Biard</u>	<u>Christelle Chopart</u>	<u>Michel Dubois</u>